

1189.13

Délégation aux  
Territoires

Direction de  
l'Aménagement du  
Territoire

Pôle Ingénierie aux territoires

Évreux,

le **- 4 JUN 2019**

Affaire suivie par  
Nathanaëlle GUILLERMIN  
Frédéric LEMARCHAND

☎ 02 32 31 94 23  
02 32 31 50 34

Fax : 02 32 39 91 95

✉ [nathanaelle.guillermine@eure.fr](mailto:nathanaelle.guillermine@eure.fr)  
[Frederic.lemarchand@eure.fr](mailto:Frederic.lemarchand@eure.fr)

Copie  
Direction de la Mobilité

fait (Cofe BS)

ED  
CL

COURRIER-ARRIVEE  
07 JUN 2019

Monsieur Michel LEROUX  
Président de la Communauté de communes  
de Pont-Audemer Val-de-Risle  
2 place de Verdun  
BP429  
27504 PONT-AUDEMER Cedex

Objet : élaboration du Plan Local d'Urbanisme  
Intercommunal

Monsieur le Président, *Cher Michel.*

Vous m'avez transmis pour examen les documents relatifs à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de votre EPCI et je vous en remercie.

Après étude des documents, je vous informe que les préconisations données par le Département lors de la réunion qui a eu lieu en 2018 ont bien été prises en compte.

De façon générale, pour chaque nouveau projet d'urbanisation et d'aménagement, une desserte interne doit être prévue, intégrant les évolutions prévisibles des terrains limitrophes. Aussi, un examen des impacts du projet doit être réalisé sur le réseau routier, et non uniquement au droit de la voie d'accès. L'accès sur la route de moindre importance doit être privilégié lorsque le terrain est desservi par plusieurs voies. En conséquence, les créations d'accès sur les routes de 1<sup>ère</sup> et de 2<sup>ème</sup> catégories hors agglomération sont à éviter.

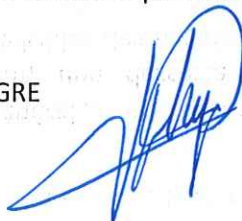
En application des articles R 111-5 et R 111-6 du Code de l'urbanisme, le Département sera amené à préciser les conditions d'accès lors de l'instruction des autorisations de construire.

Les services du Département se tiennent à votre disposition pour tout complément d'information.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Le Président du Conseil départemental

Pascal LEHONGRE



*Très cordialement.*